



Le 13 octobre 2020

Volume 42 Numéro 02

RUBRIQUE MUNICIPALE



PROCHAIN JASEUR

Votre équipe du Jaseur, Diane D'Astous et Gérald Rioux vous souhaite une bonne quinzaine !

Vous pouvez déposer vos communiqués pour la prochaine parution du « Jaseur » au plus tard mercredi le 21 octobre 2020 à 17h 00 au 542, rang 4 ouest ou par courriel à:

lejaseurdesaintvalerien@gmail.com

Vous pouvez consulter les versions électroniques et le calendrier des parutions du Jaseur sur le site de la municipalité en suivant ce lien:

<http://municipalité.saint-valerien.qc.ca/vivre-a-st-valerien/le-journal-local-le-jaseur>

Notez bien qu'aucune correction de faute d'orthographe ne sera apportée à vos textes.

Diane D'Astous, bénévole responsable

RUBRIQUE PAROISSIALE

QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN

M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement # 2020-330 modifiant le règlement de construction # 2013-272 concernant les clapets antiretour.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 5 octobre 2020, le conseil a adopté le projet de règlement # 2020-330 modifiant le règlement de construction # 2013-272 concernant les clapets antiretour.

1. **Une assemblée publique de consultation** aura lieu le 2 novembre 2020 à compter de vingt heures, à la salle du conseil située au 181, route Centrale à Saint-Valérien. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement no 2020-330 ayant pour objet d'abroger la sous-section 20 intitulée « Clapet et retenue » puisqu'un règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau a été adopté par le conseil. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures d'ouverture. Le projet concerne l'ensemble du territoire de la municipalité.
3. Le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-VALÉRIEN, CE 13^e JOUR D'OCTOBRE 2020.

Marie-Paule Cimon, directrice générale et secrétaire-trésorière

INFORMATIONS CITOYENNES DU 8 OCTOBRE 2020

INFORMATIONS CONCERNANT LE COVID-19

Au cours des deux dernières semaines, la région du Bas-Saint-Laurent a connu une importante augmentation de personnes infectées par le virus du COVID-19. La région du Bas-Saint-Laurent est maintenant passée à un niveau d'alerte ORANGE. En fonction de cet état de situation, la municipalité VA RESTREINDRE LES ACTIVITÉS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE.

LES ACTIVITÉS AUTORISÉES

- 1- Le maintien des activités du centre de conditionnement physique (Salle de conditionnement)
- 2- Le maintien des activités du Cercle des Fermières (Salle de métier de tissage)
- 3- Les activités de support aux jeunes du primaire (Mezzanine)
- 4- L'activité support aux adolescents (Ancien local de la Fabrique)
- 5- À moins de conditions exceptionnelles, il n'y aura aucune location de salles.

IMPORTANT :

LES RESPONSABLES DE L'UNE OU L'AUTRE DES ACTIVITÉS DEVRONT MAINTENIR À JOUR UN REGISTRE NOM ET # DE TÉLÉPHONE DES PARTICIPANTS ET ASSURER LE RESPECT DES MESURES SANITAIRES DE LA SANTÉ PUBLIQUE.

DANS LE CAS OÙ LA RÉGION PASSERAIT À UN NIVEAU D'ALERTE ROUGE, L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS AUTORISÉES SERONT ANNULÉES, TEL QUE DEMANDÉ PAR LA SANTÉ PUBLIQUE.

SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VALÉRIEN

Tel qu'exigé par la Santé publique, en fonction de l'évolution du contexte de la pandémie de la COVID-19, si la région du Bas-Saint-Laurent passe au code ROUGE, LES SÉANCES DU CONSEIL SERONT LIMITÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL ET AU PERSONNEL DE LA MUNICIPALITÉ. Toutefois, l'enregistrement de la séance du conseil sera accessible sur le site web de la municipalité.

Règlement (soupape de sûreté-clapet de non-retour)

Le règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sécurité (clapet de non retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le réseau d'égout municipal a été adopté par le Conseil lundi le 5 octobre. Pour de plus amples informations, pour les propriétaires concernés veuillez communiquer avec madame Marie-Paule Cimon.

Don pour les sinistrés de Saint-Fabien

Le Conseil municipal, par résolution a fait don d'un montant de 400\$ à la Corporation des Loisirs de Saint-Fabien pour les sinistrés du grave incendie qui a eu lieu au sein de la communauté de Saint-Fabien.

Motion de remerciement

Une motion de remerciement a été adoptée par le conseil municipal afin de remercier madame Brigitte Caron pour son implication bénévole à l'organisation d'activités pour les personnes âgées.

Séance de travail

Les membres du conseil municipal tiendront une importante séance de travail mardi le 13 octobre. Cette rencontre a pour objectif d'identifier les priorités qui seront mises de l'avant au cours de l'année 2021.

RAPPORT DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} juin 2020, je fais rapport aux citoyens et citoyennes de la municipalité de Saint-Valérien des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, tel que vérifié par la société de comptables professionnels agréés Raymond Chabot Grant Thornton, (s.e.n.c.r.l).

L'exercice financier 2019 s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 93 513 \$, résultant de revenus de fonctionnement de 1 443 410\$, moins les charges de 1 648 345 \$ plus les éléments de conciliation de 298 448 \$, tel qu'audité par le vérificateur externe.

Le détail des charges et des revenus après ventilation de l'amortissement sont :

- Administration générale : 247 413 \$
- Sécurité publique : 202 011 \$
- Réseau routier : 562 918 \$
- Hygiène du milieu (eaux usées, matière résiduelle): 228 813 \$

- Santé et bien-être : 2 675 \$
- Aménagement, urbanisme et développement : 68 712 \$
- Loisirs et culture: 236 922 \$
- Frais de financement 98 881 \$

En 2019, la municipalité a procédé à l'amélioration de l'acoustique du Centre communautaire pour un montant de 27,709.85\$, et changé la fournaise électrique pour 12,057.03\$.

Des travaux de voirie ont été réalisés pour un montant de 107 534 \$ subventionnés en partie par des subventions du Ministère des Transports.

La dette à long terme à la charge de la Municipalité s'élève à 712 074\$ et de 1 567 579\$ à la charge du gouvernement du Québec.

Tel que précisé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour l'année 2020,

Le conseil municipal va poursuivre ses actions concernant les principaux dossiers suivants :

- La poursuite de la vente des terrains du quartier Habitation durable;
- La consolidation des activités du Centre communautaire de Saint-Valérien;
- La mise en place d'un trottoir du côté sud entre la rue de L'église et l'école primaire dans le cadre du Plan de mobilisation durable;
- La rénovation de la bibliothèque municipale et scolaire conditionnelle à l'approbation de la subvention du ministère de la Culture et des Communications;
- Le remplacement du ponceau du 5^e rang ouest;
- La mise à jour du Plan de développement durable.

Note : La municipalité de Saint-Valérien ajustera son plan de travail en fonction des restrictions qui seront imposées par le gouvernement du Québec dans le cadre de la pandémie du COVID-19.

Robert Savoie, maire

Municipalité de Saint-Valérien

Le 1^e juin 2020

CISSS DU BAS-ST-LAURENT

Le CISSS du Bas-Saint-Laurent est à la recherche de ressources de type familial dans la MRC de Rimouski-Neigette

Le CISSS du Bas-Saint-Laurent recherche des personnes intéressées à mettre en place une ressource de type familiale dans la MRC de Rimouski-Neigette, afin d'accueillir une clientèle adulte vivant avec des problématiques de santé mentale.

Nous voulons offrir à ces personnes un milieu de vie sécuritaire répondant à leurs besoins.

Si vous souhaitez ouvrir votre cœur, communiquez avec le CISSS du Bas-Saint-Laurent, au 418 775-6225, poste 3440 ou visitez le www.cisss-bsl.gouv.qc.ca, dans la section soins et services pour tous, sous l'onglet hébergement.



RUBRIQUE MRC

TESTEZ VOTRE EAU DE PLUIE À TARIF RÉDUIT !



Si vous utilisez un puits privé comme source d'eau potable, il est recommandé de faire des tests au moins **deux fois par année** afin d'en assurer la qualité. Ces tests permettront d'identifier s'il y a des bactéries nocives pour votre santé, et si c'est le cas, les actions à prendre pour résoudre le problème. Vous attendez que l'eau de votre puits ait un drôle de goût pour la tester ? Vous pourriez être surpris; même une eau claire, sans saveur peut être contaminée.



Pour faciliter l'accès aux tests d'eau de puits privés, un tarif réduit (45 \$ + tx, au lieu de 60 \$ + tx) sera maintenant offert aux citoyens de la MRC à deux périodes fixes dans l'année, soit :

- Au printemps : 15 mai au 30 juin et
- À l'automne : 1er octobre au 15 novembre.

D'ici le 15 novembre, venez chercher votre kit d'échantillonnage sur les heures d'ouverture du bureau municipal. Lorsque vous aurez complété l'échantillonnage, vous devrez retourner le tout à Laboratoire BSL au cours de la période désignée, soit entre le 1^{er} octobre et le 15 novembre) afin de profiter du tarif réduit. Laboratoire BSL se chargera de faire les analyses, de vous transmettre les résultats, ainsi que les mesures à mettre en place s'il y a lieu.

Pour plus d'informations, communiquez avec votre bureau municipal.

Catherine Denis
Coordonnatrice en environnement
MRC de Rimouski-Neigette
environnement@mrc-rn.ca

MASQUE JETABLE OU RÉUTILISABLE ?

Avec la crise sanitaire, nous serons tous amenés à choisir notre type de masque. Viendra la question: jetable ou réutilisable ? Je vous rassure tout de suite, le port du masque RÉUTILISABLE peut vous protéger ET être avantageux tant au niveau économique qu'environnemental.

Les limites des masques non médicaux jetables

- En général, on calcule qu'une personne qui doit se rendre au travail utilise en moyenne trois masques jetables par jour.
- Sachant que nous serons nombreux à avoir besoin de masque quotidiennement pour traverser cette crise, la quantité de masques jetables nécessaire serait astronomique.
- Ces objets se retrouveront en grande partie dans les sites d'enfouissement, mais également « abandonnés » dans la nature. Déjà des masques jetables polluent les stationnements et se retrouvent dans la nature, menaçant nos écosystèmes.

Choisir un masque réutilisable

- Un masque en tissu qui couvre le nez, la bouche et le menton répond aux exigences du gouvernement quant au port du couvre-visage dans les lieux publics.
- On retrouve de beaux masques en tissu fait au Québec, peut-être même par votre cercle de fermières. Renseignez-vous !
- Vous pouvez fabriquer un masque réutilisable à l'aide de matériaux disponibles à votre domicile. Il existe de nombreux modèles sur internet (et même des modèles sans couture !).
- Lorsque vous achetez ou fabriquez un masque en tissu, vous devez rechercher les masques qui incluent les éléments suivants :
 - o Deux ou trois couches de tissu tissé serré, mais perméable à l'air;
 - o Aucune couture au-dessus de la bouche et du nez par laquelle l'air peut fuir.



Malgré la pandémie, on continue de réduire à la source ! Pour toutes vos questions sur le tri de vos matières, consultez Infobac.ca ou appelez la ligne Infobac au 418-725-2222.

Catherine Denis

Coordonnatrice en environnement, MRC de Rimouski-Neigette

environnement@mrc-rn.ca